

Conseil Municipal de Niort -11/02/2019. *Délibération no 208-542-p125*

Subvention fonctionnement - Association pour la Reconnaissance Des Droits des Immigrés (ARDDI)

Au titre de l'année 2019, il est proposé d'allouer à l'association ARDDI, affiliée à Niort Associations (pôle solidarité) une subvention de 900€

Article 2 : Au titre de la présente convention, la ville de Niort entend apporter son soutien aux actions suivantes : -Informers les étrangers de leurs droits ;

-Soutenir leur action en vue de la reconnaissance et du respect de leurs droits, sur la base du principe d'égalité ;

-Combattre toutes les formes de racisme et de discrimination et assister ceux et celles qui en sont victimes.

Intervention de Jean Romée Charbonneau :

« Monsieur le Maire, vous êtes le garant de la légalité des institutions de la République, de la ville de Niort -cela vous fait-il plaisir que je vous le rappelle-et vous avez été prudent et mesuré jusque là , lors des arrivées massives de migrants, de clandestins, de sans papiers.

Je ne comprends pas aujourd'hui que vous souhaitiez rentrer dans un partenariat avec une association qui défend les migrants dans l'illégalité. Nous sommes nombreux à partager de cœur , les injustices, la vie difficile, de certaines familles, mais il faut souligner que la politique européenne migratoire est un désastre, puisqu'elle contraint la France à supporter 300.000 entrées de personnes par an dans notre Pays, aux frais de l'Etat, mais aussi des Collectivités.

Comme tous les Maires et autorités de notre Pays, vous amorcez sans cesse une pompe aspirante de l'immigration, en faisant croire aux peuples du tiers monde qu'ils sont les bienvenus dans notre soit disant « paradis social ».

Ne voyez-vous pas la misère de ces populations, mendier au coin des rues, aux feux, couchant des les squatts ou dans les rues ? C'est en effet une corde sensible !

Pour revenir à l'Article 2 de cette association, je ne vois pas en quoi le Ville informe les étrangers de leurs droits, alors que ce sont les services de la Préfecture qui sont chargés de le faire !

A propos du second paragraphe de cet Article 2, en quoi pouvons-nous soutenir « la reconnaissance et le respect de leurs droits sur la base de l'égalité ». L'égalité avec qui, pourquoi ! Entre un apatride et un citoyen Français qui paye ses impôt ?

Enfin, le refrain sur « le racisme , la discrimination », n'est qu'une note musicale provocatrice, issue d'une idéologie dépassée depuis 1962 !

Mr le Maire, lorsque qu'une délivrance de reconduite à la frontière, est prononcée en vertu de « l'Ordre de Quitter le Territoire Français » , OQTF, de quel côté vous situez-vous ?

Application de la Loi ou y contrevenir ?

Mettez en évidence votre rôle de légalité, dissuadez les clandestins, et Niort sera préservée de la submersion migratoire à long terme. »

Jean Romée CHARBONNEAU

Conseiller Municipal et Communautaire de Niort.

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine